



Saison 2024-2025

Informations et règlement intérieur

- Le CMO Vénissieux Natation est une association loi de 1901.
- Les intervenants sont des professionnels salariés. Le comité directeur du club est composé entièrement de bénévoles.
- Après avoir rempli les formalités nécessaires à son inscription et réglé le montant de la cotisation annuelle, l'adhérent recevra une carte qu'il devra présenter à chaque entrée de son cours, et qui peut lui être demandée durant toute l'année.
- **Votre signature sur cette feuille ou une validation électronique entraîne votre adhésion aux informations et au règlement intérieur de l'association.**
- Les parents doivent veiller à respecter les horaires déterminés en début d'année pour ne pas perturber le déroulement des cours. ILS DOIVENT S'ASSURER QUE LE COURS A BIEN LIEU.
- Les parents ou accompagnateurs désirant se baigner, doivent prendre un ticket d'entrée au guichet de la piscine. L'adhésion au club permet l'accès à la piscine exclusivement aux horaires des cours précisés à l'inscription.
- Les enfants doivent prendre la douche et passer aux toilettes avant de rejoindre le cours.
- A la fin du cours les adhérents doivent IMPERATIVEMENT REGAGNER LES VESTIAIRES pour se changer.
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance :
 - *En cas d'annulation avant le 30 Novembre, 25 euros seront retenus pour la gestion des dossiers + 25 euros de frais de licence + (5 euros x nombre de cours déjà dispensés).*
 - *Aucun remboursement n'interviendra pour quelques motifs que ce soit après le 30 Novembre.*
- Il n'y a pas de cours pendant toute la durée des congés scolaires.
- Pour des raisons indépendantes de notre volonté les cours peuvent être supprimés. Ces cours ne seront ni remplacés, ni remboursés : intempéries, grèves, fermetures techniques, réparations, compétitions etc. ...
- Pour l'ensemble de ses adhérents le C.M.O. VENISSIEUX NATATION a souscrit une assurance responsabilité civile et assure sa responsabilité pendant les heures de cours uniquement au bord du bassin.
- Le présent règlement complète le règlement des différentes piscines, auquel tous les nageurs doivent se soumettre.
- Il est strictement interdit de prendre des photos ou de filmer dans les vestiaires, au bord des bassins ou dans les gradins.
- Le CMO Vénissieux Natation se réserve le droit de faire des photos, vidéos, individuelles ou collectives, lors des seuls événements organisés par celui-ci. Elles pourront être diffusées sur les médias locaux et sur le site du club, dans le seul but de promouvoir l'activité du CMO Vénissieux Natation.

Nom :

Date :

Signature :